morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport-préavis : Réponse au postulat Xavier Durussel et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site Beausobre »

N° DE PRÉAVIS : 24/6.22

OBJET DU PRÉAVIS : Réponse au postulat Xavier Durussel et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre »

© Olivier Bohren

DIRECTION : Municipalité en corps
RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 15 juin 2022
PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mardi 30 août 2022, à 18 h 30 en salle des Pas perdus, Hôtel de Ville
DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1 OBJET DU RAPPORT MUNICIPAL 3

2 RÉSUMÉ 3

3 HABITUDES DE DÉPLACEMENT DES SPECTATEUR·TRICES 4

4 MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE 5

4.1 Mesures A : Développement de la mobilité douce 5

4.1.1 Diagnostic 5
4.1.2 Mesure A1 : Jalonnement d'itinéraires stratégiques 6
4.1.3 Mesure A2 : Aménagements de modes doux 7
4.1.4 Mesure A3 : Promotion de la mobilité douce 7
4.1.5 Mesure A4 : Station de vélos en libre-service 7

4.2 Mesures B : Favorisation des transports collectifs 8

4.2.1 Diagnostic 8
4.2.2 Mesure B1 : Billet intégré au ticket 9
4.2.3 Mesure B2 : Information en temps réel 10
4.2.4 Mesure B3 : Station de taxi 10

4.3 Mesures C : Réduction du trafic individuel motorisé 10

4.3.1 Diagnostic 10
4.3.2 Mesure C1 : Tarification du stationnement 12
4.3.3 Mesure C2 : Mutualisation du stationnement 13
4.3.4 Mesure C3 : Autopartage type Mobility 14

4.4 Mesures D : Communication 14

5 PLANNING GÉNÉRAL 15

6 ASPECTS FINANCIERS 15

7 CONCLUSION 16

GLOSSAIRE

TIM	Transports individuels motorisés, intégrant les deux-roues motorisés

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU RAPPORT MUNICIPAL

Le postulat du 8 octobre 2015 de M. Xavier Durussel, Conseiller communal, et consorts « *Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre* » demande à la Municipalité « *d'étudier les meilleures solutions pour faciliter l'accès au site de Beausobre par les transports publics et la mobilité douce, permettant ainsi de réduire les nuisances pour les riverains.* »[1]. Une étude a été menée par les services communaux afin d'évaluer l'offre de transports, l'accessibilité du site et la demande en places.

L'accessibilité actuelle du site de Beausobre ainsi que l'identification des opportunités et contraintes de développement ont été étudiées. Ensuite, les habitudes de déplacement des visiteuses et visiteurs de Beausobre, ainsi que leurs besoins en matière de mobilité, ont été analysés. Enfin, une stratégie de report modal est proposée via des mesures. Tout ceci fait partie d'un plan de mobilité de Beausobre.

2 RÉSUMÉ

Selon l'analyse des besoins de stationnement, les places de parc existantes sont suffisantes pour les besoins du Théâtre et globalement du site selon les normes en vigueur. Néanmoins, lors des événements, cette offre se révèle insuffisante. Un relevé de terrain exhaustif a montré que 142 places de stationnement sont disponibles au public sur le site de manière pérenne (20 places bleues et 122 places en souterrain payantes) et 58 places sont à la disposition du personnel du collège, soit 200 places en tout. Actuellement, en cas d'événements exceptionnels, l'ajout de parkings supplémentaires régis par des auxiliaires, à proximité immédiate du site, augmente l'offre en stationnement à 430 places gratuites. Concernant les transports publics, trois lignes de bus (702, 704 et 735), dont deux à cadence urbaine à 15 minutes (702 et 704) démontrent une bonne accessibilité du site. De plus, les deux gares CFF de Morges (centre) et Morges St-Jean sont situées à moins de 10 minutes à pied ou quelques minutes en vélo. Les isochrones des modes doux (piétons et vélos) montrent une accessibilité aisée au site pour les piéton·nes provenant de Morges et pour les cyclistes provenant des communes limitrophes. Afin de compléter le diagnostic mobilité, un sondage représentatif réalisé auprès des usagères et usagers du Théâtre a permis de déceler les comportements modaux et les provenances de ces derniers. Il ressort que la plupart des personnes sondées habitent au sein de l'agglomération Lausanne-Morges (dont 10 à 12 % à Morges) ainsi qu'à Lausanne (environ 10 %). Sur la base de ce diagnostic exhaustif, une analyse a été effectuée afin d'obtenir un report modal atteignable avec l'application des mesures identifiées dans le plan de mobilité.

Actuellement, près de neuf personnes sur dix (88%) viennent en transports individuels motorisés (TIM) et utilisent plus de 430 places de stationnement. À terme, l'objectif de la Municipalité est que 3 personnes sur 4 (76%) viennent par ces modes de déplacement individuels motorisés (-12 points). Ainsi, la demande en stationnement demeurera stable malgré le déploiement des nouvelles activités sur le site de Beausobre, avec l'ouverture du CUBE et l'agrandissement du conservatoire.

Le plan de mobilité proposé comprend 4 types de mesures pour amener le public vers un report modal progressif. Celles-ci visent à promouvoir la mobilité douce, à favoriser l'usage des transports publics, à diminuer l'utilisation de la voiture (fin de la gratuité du stationnement en soirée) et à maximiser le co-voiturage (meilleur remplissage des véhicules motorisés).

[1] https://extranet.morges.ch/media/document/0/postulat-durusel-et-consorts-pour-une-meilleure-accessibilite-du-site-de-beausobre.pdf

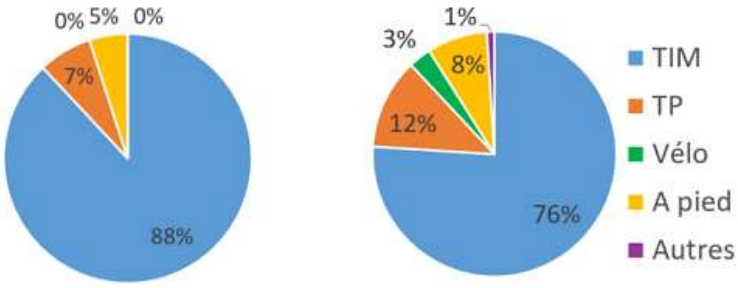

Parts modales actuelles *Objectif de report modal*

Les mesures proposées :

Type	N° mesure	Description
A. Développement de la mobilité douce	A.1	Jalonnement d'itinéraires stratégiques
	A.2	Aménagements modes doux
	A.3	Promotion de la mobilité douce
	A.4	Stations de vélos en libre-service
B. Favorisation des transports collectifs	B.1	Billet intégré au ticket
	B.2	Informations en temps réel
	B.3	Station de taxi
C. Réduction du trafic individuel motorisé	C.1	Tarification du stationnement
	C.2	Mutualisation du stationnement
	C.3	Autopartage type Mobility
D. Communication ciblée	D	Communication ciblée sur le report modal

3 HABITUDES DE DÉPLACEMENT DES SPECTATRICES ET SPECTATEURS

Afin de mieux cerner la demande liée au site de Beausobre, un sondage à destination des abonné·es et des spectateur·trices du théâtre a été conduit début 2018. L'objectif était de mieux connaître les caractéristiques du public de Beausobre et de cerner ses habitudes de déplacements, ses besoins et ses envies, afin de mettre en place une stratégie de report modal cohérente et adaptée au contexte réel du site. Pour compléter les données issues du sondage, plusieurs analyses de terrain ont mis en évidence les habitudes de déplacement des spectateurs et spectatrices du théâtre. Les points clés sont les suivants :

- En tenant compte des nouveaux équipements prévus sur le site de Beausobre, le nombre de places de stationnement projeté selon la norme VSS SN 640 281 est adapté à l'offre existante. Le théâtre nécessite 100 places de stationnement et le site de Beausobre 95, soit 195 places en tout. L'offre permanente est de 200 places réparties entre les 58 places du collège, les 122 places du parking souterrain et les 20 places en surface. **Il n'est donc pas envisageable de construire des places de parc supplémentaires selon l'application de la loi**. L'extension du parking souterrain d'environ 200 places de stationnement sur deux niveaux sous le terrain de football, comme évoqué en 2015, n'est plus envisagée.
- Un important problème de lisibilité des accès est relevé. L'accessibilité automobile est gérée par des auxiliaires en deux points du site sans réelle stratégie d'orientation des visiteuses et visiteurs pour accéder aux différentes poches de stationnement. Considérant le schéma de circulation actuellement mis en place, **tous les automobilistes quittent le site via le même carrefour régulé** (Plan/Jules-Muret). Ceci crée d'importantes remontées de files d'attente en fin de soirée. **Les accès piétons ne sont pas ou très peu signalés aux abords du site**, aussi bien depuis les poches de stationnement que depuis les arrêts de transports publics.

- L'information à disposition des spectatrices et spectateurs concernant l'offre de transports publics n'est pas mise en évidence. Bon nombre du public ayant répondu au sondage avoue ne pas connaître les possibilités alternatives à la voiture individuelle qui s'offrent à eux pour se rendre à Beausobre. Le site ne profite pas pleinement de sa bonne localisation, à proximité de la gare de Morges.

Plusieurs mesures sont donc identifiées afin de répondre au mieux à l'accessibilité du théâtre de Beausobre.

4 MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE

4.1 Mesures A : Développement de la mobilité douce

4.1.1 *Diagnostic*

Le site de Beausobre dispose d'une bonne sécurisation au niveau de son pourtour (trottoirs continus). Les itinéraires de mobilité douce existants permettent aux piétonnes et piétons d'y accéder depuis les gares de Morges et Morges St-Jean en 10 min environ.
Le site dispose de plusieurs racks vélos souvent sous-utilisés. Les deux gares CFF de Morges sont accessibles à bicyclette en 5 minutes seulement. À plus grande échelle, il est possible de se rendre en vélo jusqu'à Romanel-sur-Morges, Saint-Sulpice ou encore jusqu'à Saint-Prex en moins de 20 minutes même si les trajets du retour se feront souvent de nuit. Le site de Beausobre ne dispose pas de station de vélos en libre-service. De plus, un important problème de lisibilité des accès piétons est relevé par le sondage.
Le Théâtre de Beausobre est un pôle majeur à connecter aux maillages selon le Plan directeur communal des mobilités[2].

[2] En date du 30 mai 2022, la Commission chargée par le Conseil communal est toujours en train d'analyser cet objet.

Figure 1: Accessibilité actuelle en modes doux (isochrones)

4.1.2 *Mesure A1 : Jalonnement d'itinéraires stratégiques*

Concept

Le diagnostic mené précédemment témoigne de la très bonne accessibilité du site de Beausobre en modes doux mais du manque de lisibilité des accès. Cette mesure consiste à mieux indiquer par une nouvelle signalisation les itinéraires piétons (et cyclables) entre la gare de Morges et Beausobre. Une étude est en cours pour poser des panneaux et ceux-ci seront mis en place pendant l'été 2022. L'itinéraire est favorable aux personnes à mobilité réduite.

Coût

Le budget de fonctionnement 2022 du Bureau de la mobilité est sollicité pour réaliser cette mesure.

Résultat attendu

Le jalonnement permettra aux usagères et usagers déjà bien habitués à la voiture de découvrir une nouvelle manière de se rendre à Beausobre de façon simple.

4.1.3 *Mesure A2 : Aménagements de modes doux*

Concept

Un effort particulier est actuellement porté sur les projets de réaménagement d'espaces publics en faveur des modes doux sur le territoire communal. L'élargissement du trottoir partagé dans le passage inférieur Yersin est en place ainsi que la sécurisation par feux de la traversée de l'avenue de Peyrolaz au débouché du passage inférieur de Yersin. Enfin, des réflexions sont en cours pour la création d'un nouveau passage inférieur traversant donnant directement accès aux quais CFF à l'est de la gare. Si l'agrandissement du passage CFF Docteur-Yersin est significatif pour l'amélioration de l'accessibilité à pied et à vélo de Beausobre, c'est surtout de l'intégralité du réseau de mobilité douce tel que prévu par le Plan directeur communal des mobilités dont va profiter le site de Beausobre. L'attractivité des parcours vélo ou piéton est principalement liée à leur confort et à la sécurité. À l'échelle communale, des réalisations favorables aux mobilités douces seront réalisées ces prochaines années (voie verte, requalifications d'axes).

Coût

Le coût des différents travaux d'aménagements, même ceux à proximité immédiate du site de Beausobre, sont couverts par la Ville. Les coûts liés à cette mesure n'impactent donc pas le budget du plan de mobilité. Les aménagements seront financés par voie de préavis.

Résultat attendu

L'amélioration du réseau pédestre et cyclable influencera celles et ceux qui recherchent le confort dans leurs déplacements. En effet, beaucoup de personnes sont intéressées à se déplacer plus régulièrement à vélo ou à pied, mais elles évitent ces modes de déplacement à cause des itinéraires peu confortables ou pas assez sécuritaires.

4.1.4 *Mesure A3 : Promotion de la mobilité douce*

Concept

Cette mesure vise à promouvoir les bienfaits des déplacements en modes doux, notamment par l'intermédiaire du site Internet du Théâtre. La Municipalité veut des avantages ou des récompenses pour les personnes qui utilisent ce mode pour se rendre à Beausobre. Elle souhaite dans un premier temps encourager le report modal et le changement des habitudes en offrant des bonus (bons boisson). La Direction du théâtre a confirmé vouloir déployer progressivement cette action.

Coûts

L'objectif est d'avoir une part modale de 3 % du public se rendant au théâtre à vélo grâce aux mesures du plan de mobilité. Si on associe les projections du plan de mobilité avec les résultats de la saison 2018-19 (48'000 spectateur·trices), on peut s'attendre à 1'440 personnes se rendant à Beausobre à vélo chaque année. Si chaque cycliste reçoit un bon, cela coûterait donc environ CHF 7'000.00 par année au budget.

Résultat attendu

Cette mesure intéressera les personnes les moins à l'aise financièrement et peut inciter le public à planifier sa soirée autrement, en envisageant le vélo pour se rendre au théâtre et en arrivant plus tôt sur place.

4.1.5 *Mesure A4 : Station de vélos en libre-service*

Concept

Aménager une station de vélos en libre-service à Beausobre présente l'avantage de satisfaire aux besoins des usagères et usagers du site et des personnes habitant à proximité.

Il existe déjà plusieurs stations sur le territoire de la ville de Morges, notamment à la gare, à la halte de Morges St-Jean ainsi qu'au centre-ville. Les personnes ayant pour origine ou destination le site de Beausobre pourraient donc profiter des vélos en libre-service pour relier différents pôles plus rapidement. Le succès des stations Publibike repose sur la densité du réseau. En effet, plus le réseau est dense, plus il est utilisé. Toutefois, les vélos en libre-service ne seront probablement que peu utilisés durant les froides soirées d'hiver et par les personnes âgées ou encore à mobilité réduite. Les objectifs fixés par la Municipalité prennent en compte les avantages et faiblesses de cette mesure.

Coûts

Une augmentation du budget de fonctionnement est prévue pour 2023 afin de financer cette station supplémentaire. La Direction du service Administration, mobilité et ressources humaines a signé l'implantation d'une nouvelle station Publibike sur le site de Beausobre pour le printemps 2023.

Résultat attendu

Les titulaires d'un abonnement Publibike, en particulier le corps estudiantin grâce au tarif préférentiel que proposent l'Unil et l'EPFL à l'achat d'un abonnement pourront être intéressés par cette mesure.

4.2 Mesures B : Favorisation des transports collectifs

4.2.1 *Diagnostic*

Le site dispose d'une bonne desserte en transports publics puisqu'il se situe à moins de 300 mètres d'un arrêt de transports publics. Trois arrêts de bus situés sur le pourtour du site (Bellevue, Grosse-Pierre, De Beausobre) sont desservis par trois lignes différentes. La figure 1 illustre les différents arrêts de bus autour du site.

Figure 2 : Position des arrêts de transports publics autour du site

Les lignes 702 (Tolochenaz-Bussigny) et 704 (Echichens-Casino) disposent d'une cadence à 15 minutes en semaine et à 30 minutes le weekend. Leur dernière course est aux alentours de minuit. La ligne 735 (Morges-Aclens-Cossonay-Ville) dispose d'une cadence plus faible (1h en semaine et 1 h 30 le weekend). Sa dernière course est par ailleurs à 22 h. Dès le 3 juillet 2022,

un nouveau réseau de bus sera mis en place et le site de Beausobre bénéficiera de meilleures conditions de desserte selon les informations des MBC. Les horaires définitifs ne sont pas encore disponibles mais la ligne 704 aura, par exemple, de meilleures correspondances avec les trains en gare de Morges. De plus, des courses supplémentaires sont prévues pour les besoins du Théâtre en soirée. La carte ci-dessous illustre cette évolution positive du réseau.

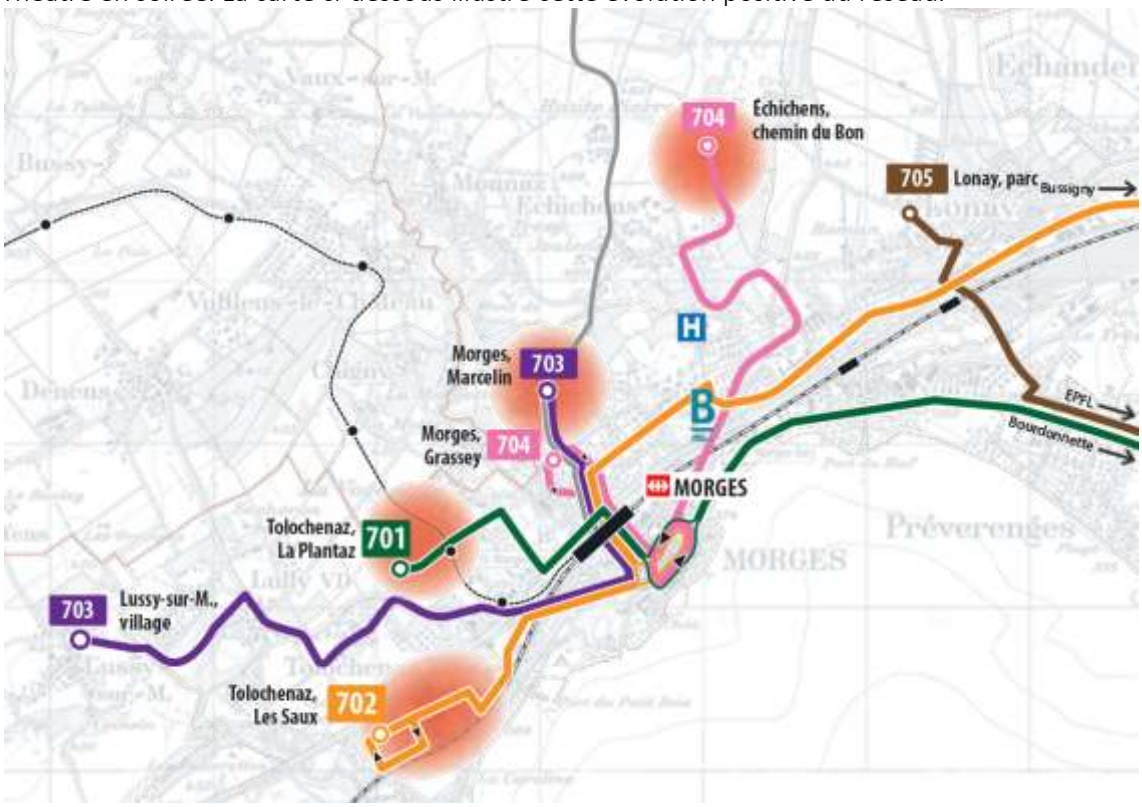

Figure 3 : Accessibilité future en transports publics (dès le 3 juillet 2022)

Enfin, l'information à disposition du public concernant l'offre de transports publics n'est actuellement pas mise en évidence. Le site ne profite pas pleinement de sa bonne localisation, à proximité de la gare de Morges.

4.2.2 *Mesure B1 : Billet intégré au ticket*

Concept

L'intégration du billet de transports publics dans le prix du billet de Théâtre est une mesure mise en place par plusieurs salles de spectacle en Suisse romande. À elle seule, l'efficacité d'une telle mesure ne s'applique que de manière marginale du fait de la très faible part modale en transports publics de l'audience de Beausobre. Cependant, 40 % du public détient un abonnement demi-tarif ce qui montre que l'utilisation des transports publics n'est pas une pratique complètement étrangère à la clientèle du Théâtre. Cette mesure vise à inclure les zones 30, 31 et 33 dans le billet. Cela permet de couvrir toutes les communes du bord du lac de Saint-Prex à Préverenges, mais aussi Echandens, Lonay, l'ouest d'Echichens, ainsi que plusieurs villages au nord-ouest de Morges. Environ 20 % des spectatrices et spectateurs vivent dans ces zones. Tous les autres vivant en dehors de ces zones peuvent profiter d'un rabais sur leurs billets de transports car le nombre de zones qu'ils devront payer sera réduit.

Coûts

Le coût de cette mesure, discuté avec Mobilis, est évalué à CHF 21'000.00 par an. En 2023, une augmentation du budget de fonctionnement du bureau de la Mobilité sera nécessaire pour absorber ces dépenses.

Cependant, le système actuel de vente de billets du théâtre de Beausobre ne permet pas de fournir des places nominatives, condition nécessaire à Mobilis pour entrer en matière sur cette mesure. En attendant une évolution technologique, le bureau de la Mobilité propose, sur le budget de fonctionnement 2023 augmenté, d'offrir les lignes MBC des zones 30 à 33 lors de certains soirs de spectacles (Morges-sous-rire, etc.) en accord avec les MBC et la Direction du théâtre.

Résultat attendu

Cette mesure favorisera directement l'utilisation des transports publics par une offre simple et gratuite accessible à chacun·e.

4.2.3 *Mesure B2 : Information en temps réel*

Concept

Afin de renforcer l'attractivité du réseau de transports publics et d'en faciliter l'utilisation auprès du public, il est opportun de mettre à disposition les horaires de bus et de trains en relation avec les spectacles. Les bornes existantes seront utilisées pour l'occasion et les horaires seront visibles dans le hall d'entrée du Théâtre. Le Service informatique de la Ville intégrera les affichages lorsque le système sera opérationnel. Les informations du site internet des MBC pourront être récoltées en direct. Cela permettra aussi aux automobilistes d'être mieux renseignés sur la faisabilité de prendre les transports publics.

Coût

Le coût de cette mesure est nul, il s'agit d'un paramètre supplémentaire à intégrer au système déployé. Le Service informatique de la Ville est en train de déployer le système et le Bureau de la mobilité participera au transfert des informations relatives aux transports publics.

Résultat attendu

L'affichage de l'horaire en temps réel permet de montrer une alternative à la voiture aux habitués à cette dernière.

4.2.4 *Mesure B3 : Station de taxi*

Concept

En alternative à la voiture individuelle, le taxi permet aux personnes à mobilité réduite ou habitant un lieu mal desservi par les transports publics de se rendre au Théâtre. Le taxi peut être pris avant et/ou après le spectacle, en complément des transports publics par exemple. L'ancien arrêt de bus encore présent sur l'avenue de Vertou sera utilisé comme station de taxi les soirs de spectacles.

Coûts

Cette mesure a un coût négligeable. Les plans des aménagements extérieurs de Beausobre intègrent cette proposition.

Résultat attendu

Le taxi assure un retour au domicile confortable et sécuritaire au domicile les soirs de spectacle. C'est une offre alternative tout en restant un mode de transport individuel.

4.3 Mesures C : Réduction du trafic individuel motorisé

4.3.1 *Diagnostic*

Pour rappel, l'offre permanente est de 200 places voiture réparties entre les 58 places du collège, les 122 places du parking souterrain et les 20 places en surface. Comme précédemment

affirmé, il n'est pas envisageable de construire des places de parc supplémentaires selon les normes en vigueur.
Le site dispose d'une bonne accessibilité régionale en transports individuels motorisés (TIM) du fait de la proximité immédiate de la jonction autoroutière Morges-Est.

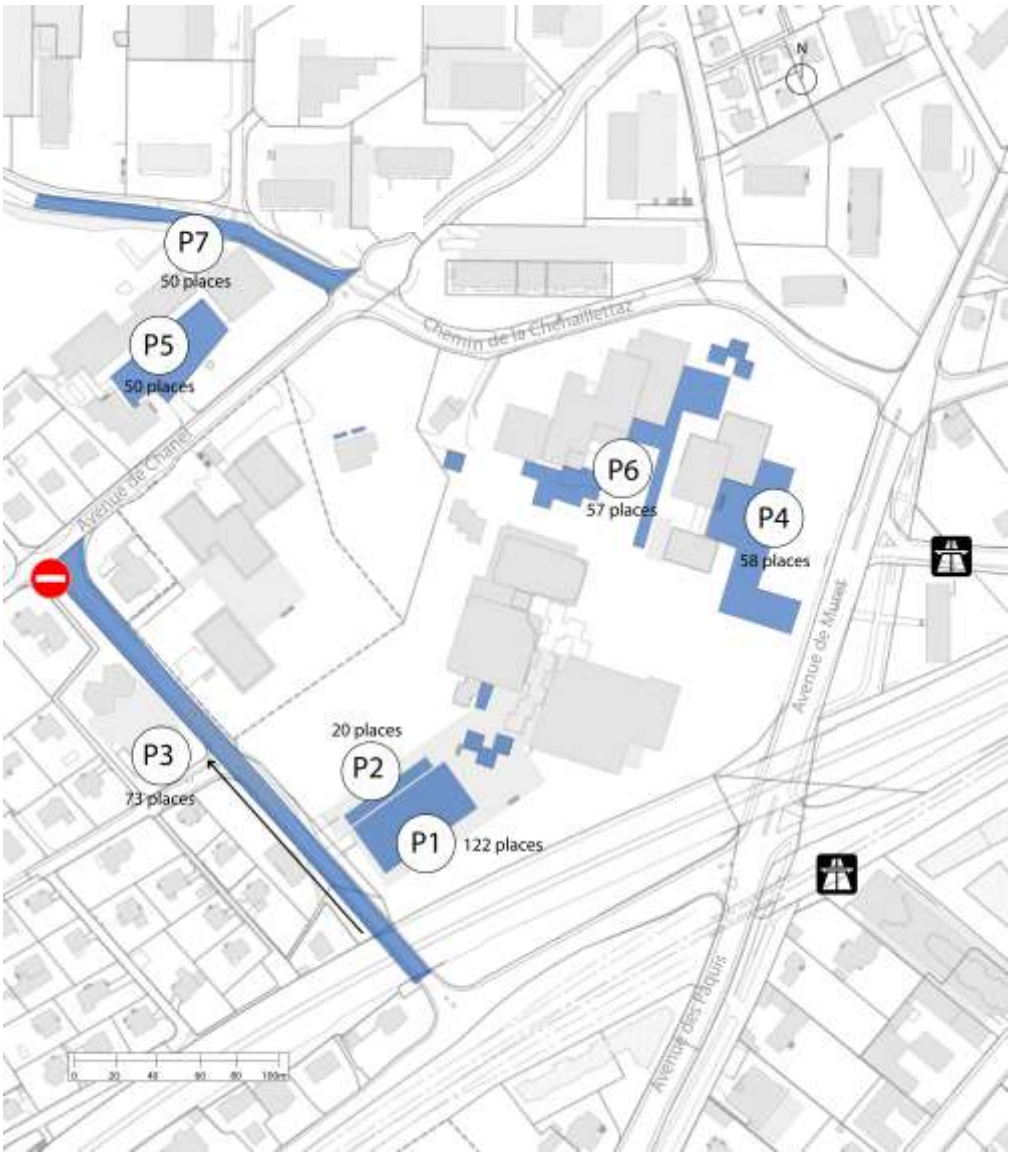

Figure 4: offre de stationnement en cas de manifestation (avant 2020) sur le site de Beausobre (430 pl.)

Actuellement, le stationnement est gratuit les jours de spectacle. En moyenne, environ 450 voitures stationnent sur le site ces soirées-là. Étant donné que seules 430 places sont théoriquement à disposition, cela signifie que des personnes se parquent ailleurs que dans les places référencées ou dans d'autres parkings (chemin de la Grosse-Pierre, chemin de la Brume). La capacité totale en stationnement voitures du site est donc quasiment toujours atteinte.

4.3.2 *Mesure C1 : Tarification du stationnement*

Concept

L'importante offre de stationnement gratuite sur le site de Beausobre ne satisfait plus aux objectifs environnementaux portés par la Municipalité. Ces objectifs concernent la protection de l'air (émissions de polluants) mais aussi la tranquillité des personnes habitant à proximité (bruit) ainsi que le fonctionnement global du réseau routier communal (surcharges de trafic et occupation inappropriée de l'espace public par des véhicules). Les enquêtes sur site démontrent l'impact de l'offre abondante de stationnement sur les habitudes de déplacement du public du théâtre de Beausobre qui privilégie largement l'utilisation d'un véhicule automobile privé en solitaire.

La gratuité du parking les soirs de spectacle n'encourage pas l'emploi de modes de déplacement alternatifs. De plus, la gestion de ce stationnement occasionne des frais importants, le coût annuel du personnel auxiliaire étant d'environ CHF 25'000.00. Plusieurs méthodes ont été explorées pour gérer le stationnement. La variante la plus adaptée est le déploiement d'un parcomètre collectif en complément d'auxiliaires.

Coûts

Il s'agit de rendre le stationnement payant pour tous les véhicules se rendant sur le site de Beausobre pour des événements particuliers nécessitant des places de parc supplémentaires. Par souci d'équité, le tarif appliqué sur les places du site de Beausobre (P1, P2, P3 et P4) devrait être similaire à celui pratiqué en journée sur l'ensemble du stationnement public du territoire communal, en particulier le parc de Vertou et le P+R de la gare, à savoir CHF 1.50 de l'heure.

Le P+R de la Gare pratique en soirée (dès 19h) le tarif de CHF 1.00 de l'heure. Ainsi, le coût du parquage à Beausobre sera de CHF 4.50 pour trois heures de parquage (par exemple de 20h à 23h) sur P1, P2, P3 ou P4, et de 3.00 CHF pour le Parking de la Gare. Le stationnement dans le parking de 122 places de Beausobre deviendra payant jusqu'à 23h contre 18h30 actuellement[3]. Ces recettes permettront de financer le plan de mobilité.

À environ CHF 5.00 par événement (un peu plus de 3h de parquage), le prix du stationnement par voiture par soirée rapportera environ CHF 1'300.00 par soirée en facturant 273 places du site de Beausobre. En se basant sur la saison 2018-2019, l'offre en stationnement devrait être régulièrement complète sur le site, mais les autres parkings de la Ville seront disponibles. Cela représente une rentrée d'argent d'environ CHF 90'000.00 sur une année pour les places sur le site. A ce montant, il faut soustraire environ CHF 24'000.00 annuels pour les frais du personnel auxiliaire ainsi que l'amortissement annuel (sur 5 ans) du parcomètre collectif de CHF 10'000.00 et CHF 2'000.00 de frais d'entretien. Les rentrées d'argent associées au parking P+R concernent le propriétaire (CFF).

Résultat attendu

La Police Région Morges, appuyée par le Bureau de la mobilité, sera sollicitée pour déployer ce système en septembre 2023. Le parcomètre collectif sera mis en place à proximité de l'entrée du Théâtre. Il permettra aux personnes de payer via leur carte bancaire, parkingpay ou TWINT. Le fonctionnement actuel sera légèrement adapté. Le nombre d'auxiliaires variera peu car ils informeront les automobilistes que le parcage est dorénavant payant et dirigeront les automobilistes vers les parkings disponibles. Cette mesure nécessitera une bonne communication et un accompagnement bienveillant. Les auxiliaires seront formées pour accompagner les automobilistes vers l'offre en stationnement la plus proche et un schéma de circulation sera appliqué. Les automobilistes seront incitées à se tourner vers d'autres modes de déplacement, sans contrainte sur l'offre étant donné que les parkings du centre-ville (notamment Gare et Charpentiers) ne sont pas remplis en soirée.

[3] En 2021, ce parking souterrain est payant du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30 (17h le samedi).

4.3.3 *Mesure C2 : Mutualisation du stationnement*

La figure 5 illustre le plan du stationnement prévu lors d'événements. Il n'y a plus de parquage dans les préaux des écoles.

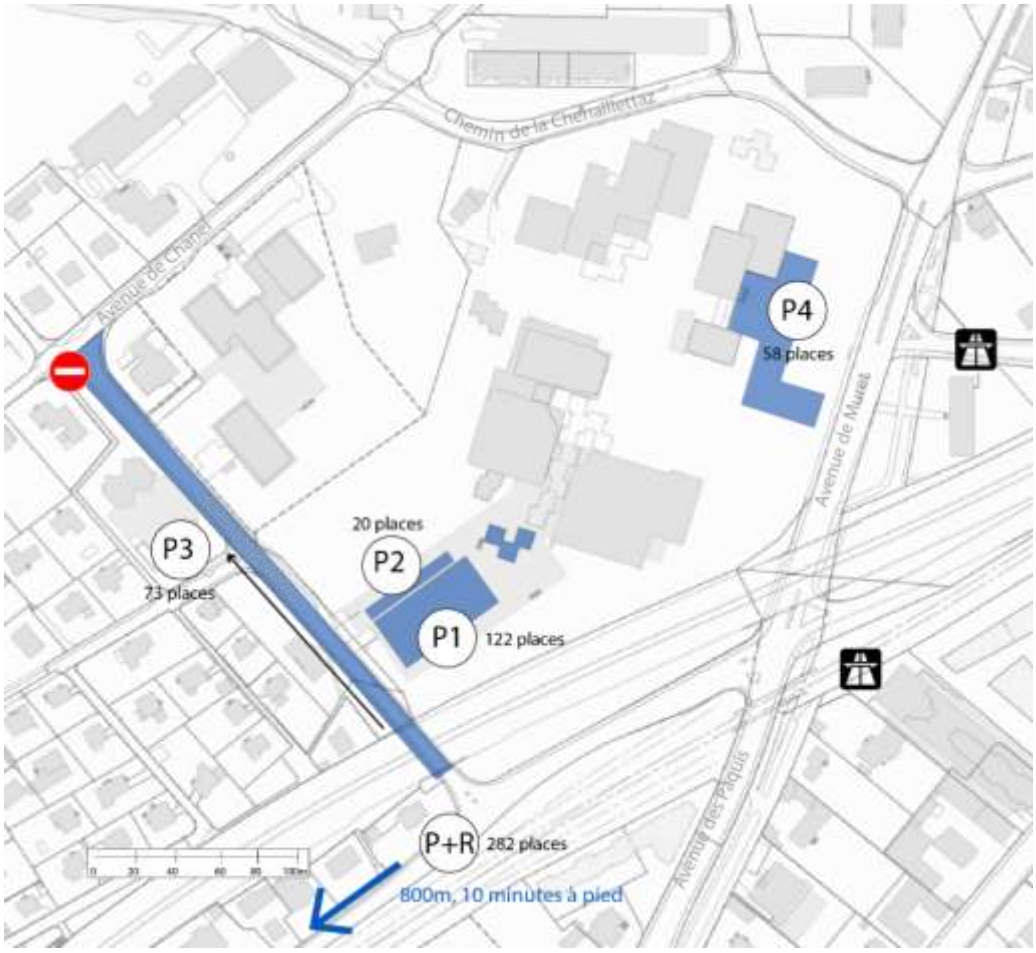

Figure 5 : Situation du stationnement prévu pour le théâtre en 2023 :273 places autour du site et 282 au P+R de la gare

Même avec les différentes mesures du plan de mobilité présentées ici, la demande en stationnement de Beausobre ne peut être satisfaite seulement avec les places de parc de l'avenue de Vertou et du site. Afin de ne plus utiliser des places de parc sur les autres rues autour du site (P5, P6 et P7), il est nécessaire de trouver d'autres lieux de stationnement.
Avec ses 282 places de stationnement, le P+R de la gare de Morges constitue une opportunité intéressante. Ces places de parc, destinées en priorité aux personnes disposant d'un abonnement P+R CFF, se retrouveront majoritairement libres le soir et les week-ends. Ainsi, 200 places (environ 70 % de l'offre) pourraient aisément être dévolues au public du théâtre. Le P+R est situé à moins de 10 minutes à pied de Beausobre. Le personnel de la PRM en charge de la gestion du site coordonnera le remplissage des parkings et les indications concomitantes pour les automobilistes.

<u>Coût</u>

Le coût de cette mesure est nul, il s'agit de réorganiser la gestion du parking.

<u>Résultat attendu</u>

Les usager-ères sont incités à stationner leur véhicule dans le nouveau parking P+R qui est à proximité de Beausobre ce qui permet de libérer le quartier du stationnement. La communication de l'emplacement du parking, ainsi que du cheminement piéton sont centrales pour son degré d'acceptation (mesure D).

4.3.4 *Mesure C3 : Autopartage type Mobility*

Concept

La mise en place sur le site de Beausobre d'une offre d'autopartage de type *« Mobility »* permettra d'encourager la multimodalité des usagères et usagers. L'autopartage doit être perçu comme un complément du réseau de transports publics, lorsque par exemple, il n'est plus possible à certaines heures ou dans certaines régions de rentrer chez soi avec les services usuels.

Coûts

Le Bureau de la mobilité est en contact avec Mobility afin d'échanger sur les futurs développements. Une nouvelle offre au quartier Églantine verra le jour en 2022. Il n'y a pas encore de volonté de la part de Mobility de s'implanter à Beausobre mais les contacts sont établis.

Résultat attendu

L'emplacement Mobility sera aussi utilisé par les habitant-es du quartier. Cela permet aussi de montrer aux spectateur-trices le potentiel des autres modes de transport plutôt que de recourir systématiquement à son véhicule privé.

4.4 Mesures D : Communication

Concept

Un changement des habitudes et des comportements prend du temps. Aussi, dans le cadre d'un plan de mobilité ayant pour objectif d'inciter le public à venir autrement qu'en voiture individuelle, il est primordial de procéder par étapes: sensibiliser, communiquer sur les alternatives possibles, les faire tester pour ensuite envisager un changement de mode de transport. La communication et l'animation constituent donc des éléments fondamentaux et transversaux, qu'il s'agit d'activer régulièrement afin de permettre les actions suivantes :

- de préparer et d'accompagner le public au changement : en particulier de la possibilité d'utiliser le P+R de la gare ainsi que de la fin de la gratuité des parkings ;
- de démontrer la dynamique du processus : une information claire peut facilement atteindre tous les profils de spectatrices et spectateurs. Cela passe par une meilleure communication sur le potentiel en transports publics et en mobilité douce pour accéder au site de Beausobre ;
- de rappeler périodiquement la démarche.

Coûts

Une grande campagne, estimée à CHF 50'000.00 annualisé sur cinq ans, sera nécessaire pour que le fonctionnement des nouvelles mesures concernant l'accessibilité au théâtre de Beausobre soit pris en considération et donc qu'elles soient usitées par son large public. Un budget de fonctionnement supplémentaire (estimé à CHF 5'000.00 par an) sera nécessaire. Enfin, il s'agira de suivre l'impact des mesures pour les adapter si le besoin le justifie.

Résultat attendu

La communication permettra un meilleur degré d'acceptation et d'utilisation des mesures proposées.

5 PLANNING GÉNÉRAL

La mise en œuvre de certaines mesures se fera ces prochains mois comme la mesure A1 (jalonnement de l'itinéraire piétons entre la Gare et Beausobre) dont le déploiement est prévu pendant l'été 2022. La mesure A3 (promotion de la mobilité douce) sera déployée en 2023 selon les opportunités identifiées, dès le début de l'année 2023. La mesure A4 (station de vélos en libre-service) sera déployée en même temps que les aménagements extérieurs de Beausobre, soit au premier trimestre 2023.

La mesure B1 (billet intégré au ticket) sera déployée en 2023 lors de certains événements identifiés par les services communaux. La mesure B2 (informations en temps réel) est en cours d'étude technique à l'interne. Une mise en fonction du système pour début 2023 au plus tard est planifiée. La mesure B.3 (station de taxi) sera en place en septembre 2023 pour la rentrée du Théâtre.

La mesure C1 (tarification du stationnement) sera déployée pour la rentrée du théâtre en septembre 2023 afin de planifier une communication adaptée et ainsi accompagner ce changement important. La mesure C2 (mutualisation du stationnement) sera mise en place en même temps avec une meilleure optimisation des places de parc liées au site. La mesure C3 (autopartage type Mobility) ne sera pas déployée en 2023. Des discussions sont en cours pour un déploiement ces prochaines années.

Enfin la mesure D (communication) sera mise en place au printemps 2023 afin de mettre en évidence les offres de mobilité alternatives auprès d'un large public. Certaines mesures seront déjà déployées et d'autres, dont le stationnement dorénavant payant, viendront par la suite. Le déploiement officiel du plan de mobilité se fera dès l'adoption du préavis par le Conseil communal et en collaboration avec la direction du Théâtre.

6 ASPECTS FINANCIERS

Dans l'idéal, un plan de mobilité est à équilibre, c'est-à-dire qu'il ne crée pas de bénéfice et ne génère pas de perte. C'est ce qui est visé ici. Les mesures pourront évoluer dans le temps, selon les résultats du monitoring ou d'autres éléments nouveaux.
Sur le tableau ci-dessous, les principales mesures impactant le bilan financier sont chiffrées. Dans la pratique, il sera possible d'affiner le budget par le biais de la mesure A.3 dont la fréquence peut varier.
Le tableau ci-dessous expose le coût des différentes mesures.

N° de mesure	Description de la mesure	Coûts annuels [CHF/an]
A.1	Jalonnement d'itinéraires stratégiques	- CHF
A.2	Aménagements modes doux	- CHF
A.3	Promotion de la mobilité douce	- 7 000,00 CHF
A.4	Stations de vélos en libre-service	- 8 000,00 CHF
B.1	Billet intégré au ticket	- 21 000,00 CHF
B.2	Informations en temps réel	- CHF
B.3	Station de taxi	- CHF
C.1	Tarification du stationnement	+ 54 000,00 CHF
C.2	Mutualisation stationnement	- CHF
C.3	Autopartage type Mobility	- CHF
D	Communication	- 15 000,00 CHF
Balance financière annuelle		**+ 3 000,00**

Figure 6 – Bilan financier, valeurs arrondies à CHF 1'000.00 près

La balance financière communale est positive avec +CHF 3'000.00 par an estimés. Cependant, ce montant est approximatif et divers imprévus pourraient survenir. Le financement des mesures A3, A4, B1, C1 et D est contenu dans le présent rapport-préavis. À noter que certains investissements sont annualisés sur cinq ans donc le bilan financier sera largement excédentaire après ces cinq ans.

7 CONCLUSION

La Municipalité a procédé à une pesée d'intérêts entre le report modal et l'attractivité du Théâtre.

Un plan de mobilité peut être défini comme un écosystème, dont la réussite dépend de l'intégration des différents leviers d'intervention que sont :

- l'incitation à l'utilisation de modes de transport durables ;
- la gestion du stationnement ;
- la communication ;
- l'évolution du plan d'action en fonction de la «maturité» du public-cible, des objectifs et des résultats attendus ou obtenus.

Le plan de mobilité proposé comprend quatre types de mesures pour amener les spectatrices et spectateurs vers un report modal progressif. Certaines mesures visent à promouvoir la mobilité douce, d'autres, l'usage des transports publics et d'autres encore ont pour but de diminuer l'utilisation de la voiture et de maximiser le remplissage des véhicules motorisés. Les mesures visant à promouvoir des mobilités alternatives à la voiture seront d'abord mises en place avant celles contraignant son usage comme la tarification du stationnement.

Ce rapport examine les meilleures solutions pour faciliter l'accès au théâtre de Beausobre. Les objectifs à atteindre sont réalistes et tiennent compte des spécificités du site et des typologies des usagères et usagers. Les mesures du plan de mobilité seront déployées dès 2023 une fois le crédit accordé et les mesures validées par le Conseil communal. Elles sont majoritairement incitatives et encouragent des modes de déplacements plus durables par des récompenses. De plus, certaines mesures pourront aussi être déployées dans le cadre d'autres manifestations, liées aux activités du CUBE telles que lotos ou location des salles pour des événements, qui prendront part sur le site de Beausobre.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

→ vu le préavis de la Municipalité,
→ après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
→ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire que le montant de CHF 7'000.00 pour la promotion de la mobilité douce (A3) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 15003.3653.00.
3. de dire que le montant de CHF 8'000.00 pour la station Publibike (A4) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 18000.3657.02.

4. de dire que le montant de CHF 21’000.00 pour l’intégration du billet de transports publics dans le prix du billet de Théâtre (B1) sera porté aux comptes de l’année 2023 sur le compte N° 18000.3657.02.
5. de dire que le montant de CHF 50'000.00 pour le déploiement d’un parcomètre collectif (C1) sera porté aux comptes de l’année 2023 via le budget PRM sur le compte N° 61500.3521.00.
6. de dire que le montant de CHF 50'000.00 annualisé sur cinq ans ainsi que CHF 5'000 par an pour la campagne de communication (D) sera porté aux comptes de l’année 2023 sur le compte N° 11300.3105.01 - action de communication.
7. de dire qu’il est ainsi répondu au postulat de M. Xavier Durussel, et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2022.

au nom de la Municipalité

la syndique	le secrétaire
Mélanie Wyss	Giancarlo Stella